

sont imposables et susceptibles d'autres retenues. En guise d'exemple, le salaire de base au niveau du doctorat était de \$17 993 en 1979.

La bourse est accordée pour une année et pourra être renouvelée selon le rendement de l'intéressé et les besoins de la division. La question du renouvellement est étudiée chaque année. La durée de l'emploi pourra varier d'une division à l'autre, mais ne dépassera pas cinq ans.

Le candidat choisi pourra assumer ses fonctions à n'importe quel moment de l'année civile pour laquelle le poste lui est accordé, mais de préférence en septembre ou en octobre.

Le coût du voyage entre l'endroit où réside l'attaché de recherche au moment de sa désignation et le laboratoire où il travaillera fera l'objet d'une indemnité. Une indemnité semblable pourra être versée pour le voyage de retour à la fin de la période d'emploi.

Il faut poser sa candidature en utilisant les formulaires spéciaux diffusés par le Bureau des attachés de recherche, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Canada, K1A 0R6. Les candidatures et les documents à l'appui doivent parvenir à Ottawa le 15 janvier au plus tard. Dans des circonstances particulières, les demandes pourront être prises en considération à d'autres périodes au cours de l'année.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie Canada

Bourses de recherche scientifique dans les laboratoires du gouvernement du Canada.

Le gouvernement du Canada offre des bourses au nom des organismes publics suivants: Agriculture Canada, ministère des Communications — Centre de recherches sur les Communications; Énergie, Mines et Ressources Canada; Pêches et Océans Canada — Service de l'Environnement atmosphérique, Service canadien des forêts, Direction générale des eaux intérieures, Direction générale des terres, Service de la protection de l'environnement — Direction de la dépollution et du contrôle, Service des pêches et de la mer — Service de gestion des pêches, Sciences océaniques et aquatiques; Santé et Bien-être social Canada — Direction de la protection de la santé; Défense nationale; Musées nationaux du Canada — Musée des sciences naturelles; Conseil national de recherches du Canada; Énergie Atomique du Canada Limitée.

La valeur annuelle des bourses est de \$16 777. La bourse est accordée pour un an et pourra être renouvelée pour une deuxième année. Les stagiaires recevront une indemnité de déplacement.